

Au PREALABLE

Il est rappelé aux apprentis/stagiaires et à leurs responsables légaux, pour apprentis/stagiaires mineurs, qu'ils s'engagent à ne pas accéder au CFA en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'apprenti/stagiaire ou dans sa famille. Les apprentis/stagiaires, et les responsables légaux des apprentis/stagiaires mineurs sont invités à prendre la température de leur jeune avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'apprenti/stagiaire ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les recommandations nationales s'articulent autour de cinq principes généraux :

Le maintien de la distanciation physique

L'application des gestes barrière

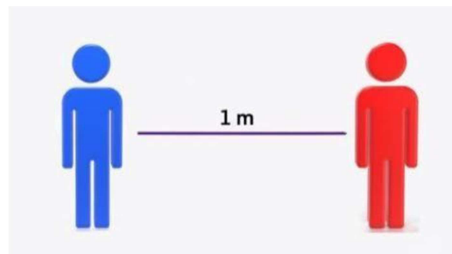
La limitation du brassage des apprenants

L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

La communication, l'information et la formation

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, lieux de pause, couloirs, préau, foyer de restauration, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières prévus ci-dessous doit être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou, à défaut, à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

A l'arrivée au CFA, les apprentis/stagiaires sont filtrés à l'accueil. Ils sont invités à se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique qui leur est proposée à l'accueil. Cette opération sera renouvelée 3 fois, c'est-à-dire lors de la pause du matin, de midi et de l'après-midi. L'équipe pédagogique les sensibilisera au lavage des mains :

A l'arrivée dans l'établissement pour les agents de la ville

Avant et après chaque repas ;

Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;

Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;

Avant de quitter l'établissement.

Enfin, l'aération des espaces est un geste qui doit maintenant être systématique. Pour être efficace, il doit durer au moins 10 minutes. Les salles de classe et autres locaux accueillant du public pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des apprenants par le personnel d'entretien, pendant chaque pause, au moment du déjeuner par les formateurs et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Le port du masque et gel hydro alcoolique

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». La ville mettra à disposition des agents anti-projection, également appelé masque « grand public » ainsi que des masques dits chirurgicaux pour les formateurs (2 par jour). Pour le personnel administratif, des masques tissus seront distribués (4 par agent). Des visières seront à disposition si nécessaire. Chaque agent de la ville disposera d'une bouteille de gel hydro alcoolique.

Ce port d'un masque est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des formateurs intervenant auprès d'apprentis à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la pause, ou encore lors des cours pratiques en atelier. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Pour les apprentis/stagiaires

Pour les apprentis/stagiaires, les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

Le port du masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'apprenti/stagiaire doit venir au CFA muni d'un masque.

Par arrêté préfectoral en date du 17/02/2021, le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics et sur l'espace public de la commune de Lorient.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les apprentis /stagiaires présentant des pathologies.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation. Les textes règlementaires prévoient une distanciation d'au moins 2 mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas. Il est obligatoire hors activité physique (gymnase, espace extérieur, déplacement entre le CFA et le gymnase).

La limitation du brassage des élèves

1. Accueil des apprentis/stagiaires :

L'accueil des apprentis/stagiaires se fait à 7h58 via le hall d'accueil. La porte du hall sera fermée jusqu'à la sonnerie. Les apprentis/stagiaires attendront à l'extérieur du hall en respectant les règles de distanciation physiques. L'accès par l'entrée administrative est exceptionnellement interdit aux apprentis/stagiaires afin de limiter le brassage des usagers du CFA (agents administratifs, formateurs et apprentis/stagiaires).

Le personnel du CFA rentrera dans l'établissement par l'entrée administrative. Les formateurs qui démarreront à 8h les cours pourront accéder au CFA dès 7h45 en entrant par l'administration. Ils rejoindront leur salle pour accueillir les apprentis/stagiaires. Les formateurs se rendront dans les salles de cours en passant par le couloir de la salle de détente et non par le bureau de la référente apprenti. De la même façon, le bureau de la référente apprentie ne sera pas traversé par les formateurs pour aller du hall d'accueil à la sortie. Le passage se fait pour les formateurs par le couloir de la salle de détente.

La porte du Hall du CFA (entrée des apprentis/stagiaires) restera fermée à clé toute la journée. Le référent apprentis l'ouvre au besoin.

A 7h58, au moment de la sonnerie, les apprentis sont accueillis par la référente apprentis et autres garants du respect des gestes barrières, qui veillent au respect du maintien d'un mètre de distance entre les apprentis/stagiaires.

Ils seront invités à se laver les mains par l'intermédiaire d'une solution hydro alcoolique et un masque jetable leur sera donné pour la matinée. Le deuxième masque sera donné lors de la reprise l'après-midi.

Certains groupes peuvent arriver ultérieurement dans la matinée. Le même dispositif sera alors appliqué.

Lors de leur accueil au CFA, la référente apprentis fera le point sur le nombre d'apprentis/stagiaires déjeunant sur place pour la semaine. Une organisation sera mise en place pour permettre de déjeuner sur place.

Pour éviter la formation de groupe dans les couloirs, les formateurs seront dans les salles avant 8h et accueilleront les apprentis/stagiaires en salles de cours et rappelleront les consignes sanitaires.

Lors de leur 1er cours, le formateur qui les prend en charge, leur fera une lecture protocole sanitaire déjà transmis à chaque apprenti/stagiaire et récupèrera l'engagement signé. Pour les mineurs, l'engagement signé par le responsable légal sera récupéré à l'arrivée au CFA par le référent apprentis.

De la même façon à 13h14, les apprentis/stagiaires attendront l'ouverture des portes par la référente apprentis. Un filtrage et lavage de mains au gel hydro alcoolique sera effectué. Ils seront attendus par leur formateur en salle de cours.

2. Les cours : un groupe = 1 salle par jour

La limitation du brassage par niveau est fortement recommandée, ainsi il est privilégié de maintenir le groupe classe dans la même salle, attribuée à la journée, mais en conservant néanmoins l'accès aux ateliers, aux laboratoires et à la salle construction.

. Les apprentis/stagiaires se rendront dans leur salle avec une place attribuée par le formateur. Ce sont leurs formateurs qui les rejoindront dans la classe retenue pour la journée pour chaque groupe classe. Le respect d'un périmètre permettant de garantir une distance minimale d'1 mètre conduite à retenir un seuil de 4 m² par personnes. Les salles retenues respectent la distanciation physique préconisée.

Le CFA Ville de Lorient a pris la décision de dédoubler les groupes au-delà de 14 apprentis/stagiaires.

Les salles seront organisées de façon à ce qu'il y ait 1 apprenti/stagiaire par table. Ces tables seront séparées les unes des autres.

Le formateur limitera les croisements à l'intérieur de la salle.

3. Atelier :

Des cours pratiques auront lieu à l'atelier.

4. Les salles informatiques :

L'utilisation de la salle informatique doit au préalable avoir fait l'objet d'une demande au service planning pour apparaître dans Yparéo. Ces salles prévoient un distributeur de gel hydro alcoolique. Les apprentis se laveront les mains à l'entrée et à la sortie.

Des lingettes désinfectantes sont mises à disposition dans chaque bureau.

5. Les cours de sports :

Les textes règlementaires prévoient une distanciation d'au moins 2 mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas. **Les salles de sport sont accessibles pour les cours.**

6. Les flux d'entrées et sorties: une signalétique adaptée

Le flux d'entrée et le flux de sortie seront dissociés. Les apprentis/stagiaires entrent par le hall et rejoignent leurs classes au rez-de-chaussée ou par le 1er escalier s'ils ont cours à l'étage. Quand ils quittent le CFA, ils sortent du rez-de-chaussée par la sortie de secours au milieu du bâtiment. S'ils sont à l'étage, ils descendent par le 2ème escalier (secteur pharmacie) et sortent par l'issue de secours au milieu du bâtiment.

La sortie de classe est gérée par le formateur en charge du groupe qui rappelle les consignes.

Les apprentis/stagiaires seront accueillis par la référente apprenti et invités à se laver les mains avec du gel hydro alcoolique ou au lavabo des WC. Cette opération sera renouvelée à leur sortie de la salle de restauration.

7. Les temps de pause

Pour la pause, les apprentis/stagiaires descendront accompagnés par leur formateur de la dernière heure avant la pause à l'extérieur sur le parking du CFA.

Les apprentis doivent rester en groupe classe et tenir compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

La pause ne pourra pas se faire dans le hall du CFA. La référente apprenti et autres garants du respect des gestes barrières, 2 à 3 personnes en fonction du nombre d'apprentis/stagiaires, interviendront pour la surveillance : une à la porte du hall pour filtrer les entrées, une sur le parking formateurs et une espace fumeur. L'accès au WC pendant la pause se fera sur accord de la personne à la porte du hall.

Chaque entrée dans le CFA nécessitera de se laver les mains avec le gel hydroalcoolique prévu à cet effet.

Les machines à cafés et denrées alimentaires des apprentis/stagiaires ne seront ne plus accessibles.

Les machines à café de la salle de détente des formateurs resteront en fonctionnement.

8. Vestiaires :

Le flux dans les vestiaires doit être régulé, pas plus de 4 apprentis/stagiaires ne se changent en même temps. Le flux est géré par le formateur en charge de l'enseignement en atelier.

9. Foyer de restauration :

Une signalétique est prévue dans la salle de restauration (foyer) pour permettre l'organisation des flux.

La salle de restauration habituelle sera mise à la disposition des apprentis/stagiaires mais avec un nombre de place limitée. En fonction des effectifs, d'autre lieu pourront être mis à disposition avec l'accord de la référente apprentis.

Il convient que les apprentis/stagiaires d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) déjeunent ensemble et toujours à la même table. Une distance d'au moins 2 mètres est respectée entre chaque groupe. Il est conseillé de privilégier les repas en extérieur.

10. Les casiers :

Les casiers du hall n'étant pas attitrés, ceux-ci ne pourront pas être occupés pendant cette période.

Cela est à distinguer avec les vestiaires qui eux pourront être utilisés comme à la normale avec une distanciation opérée par les formateurs.

11. Les fournitures :

Chaque personne doit posséder son matériel. Les fournitures telles que les stylos, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagés. Chacun (salariés et stagiaires) doit disposer de ses propres outils de travail. Aucun prêt ne peut être autorisé.

12. Sanctions disciplinaires :

Le droit commun en matière de sanctions s'applique en cas de non-respect de ces consignes.

Par ailleurs, les apprentis/stagiaires doivent être pleinement responsabilisés face au respect des gestes de protection contre le virus.

En cas de non-respect, des sanctions disciplinaires pourront être prises par la direction de l'établissement.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les apprentis/stagiaires et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du foyer (salle de restauration) sont nettoyées et désinfectées au minimum une fois par jour.

L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé selon la signalétique. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (livres, journaux, crayons, etc.) est permise.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des apprentis/stagiaires, pendant les intercourts, pendant chaque pause et pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes a également lieu toutes les heures.

La formation, l'information et la communication

Une signalétique de prévention est affichée dans l'établissement.

La direction de l'établissement a établi un plan de communication à destination des agents, des apprentis/stagiaires, des responsables légaux de mineurs et des employeurs afin de sensibiliser et d'impliquer les apprentis/stagiaires, leurs responsables légaux et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel administratif, les formateurs ainsi que tous les autres personnels sont informés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les apprentis/stagiaires dont ils ont la charge le cas échéant. Cette information s'appuie notamment sur les prescriptions du protocole sanitaire. Elle a lieu dans la semaine qui précède l'ouverture de l'établissement par la mise en place d'une réunion.

Les responsables légaux et employeurs -

Ils sont informés clairement, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture des conditions d'ouverture de l'établissement précisées dans le protocole sanitaire.

Les apprentis/stagiaires

Le jour de la rentrée, les apprentis/stagiaires bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Le protocole apprenti leur est fourni et un engagement signé est demandé.

Une attention particulière doit être apportée aux apprentis/stagiaires en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

Contact-tracing

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement un contact – tracing afin d'identifier les contacts à risque.

Une éviction du CFA de 7 jours sera obligatoire pour les contacts à risque à l'exception des personnes entièrement vaccinées, selon les recommandations suivantes :

- 7 jours pour un cas-contact non-vacciné dont le test PCR est négatif
- 10 jours pour un cas-contact positif au test PCR ou antigénique

Les apprentis réintégreront le CFA en présentant une attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'apprenti ou du résultat négatif de celui-ci.

En l'absence d'une telle attestation, l'éviction du CFA sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours.

Il appartient au chef d'établissement de prévenir les personnels et les apprentis et les responsables légaux, que suite à un cas confirmé dans l'établissement :

- soit l'apprenti ou le personnel est susceptible d'être contact à risque et que par mesure de précaution il ne doit pas venir dans l'établissement jusqu'à la validation par l'ARS;
- soit l'apprenti ou le personnel n'est pas identifié comme contact à risque à ce stade malgré la présence d'un cas dans l'établissement.

Les apprentis et responsables légaux sont immédiatement informés. Cette information vaut justificatif de la suspension de l'accueil des élèves.

Pour les contacts à risque hors foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé à 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19. En l'absence de test à J7, la quarantaine est prolongée jusqu'à J14.

